

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Mai 2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 33

Date de la convocation : 16/05/2012

Présents : M. EYMARD Philippe, M. MARTIN Miguel, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. JEANDON Luc, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. BONNE Gilles, M. PIERREL Christian, Mme BOISSONNET Annie.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GEROME Nadine à M. MARTIN Miguel, Mme MOTSCH Suzanne à M. GEORGES Jean Michel, M. SCHMIDT Frédéric à M. HUROT Michel,

Suppléant(s) : M. BONNE Gilles (de M. NOEL Philippe), M. PIERREL Christian (de M. LAPOIRIE André), Mme BOISSONNET Annie (de Mme GERARD Pierrette).

Le mercredi 23 Mai 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à DINOZE sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

Mme PILLOT Noëlle a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de DINOZE pour son accueil.

Objet des délibérations

1. Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires
2. Présentation de la méthode de mise à jour des zonages d'assainissement
3. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
4. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
5. Informations diverses
6. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Fréquentation du RAM et questionnaire adressé aux assistantes maternelles
- Point OPAH

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. Pays d'Epinal Cœur des Vosges – Modifications statutaires

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, invitant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle à se prononcer sur les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, telles qu'elles figurent dans la délibération n°36/2012 du Comité en date du 16 avril 2012, concernant :

- L'intégration de la compétence « Filière-Bois » en compétence générale.
- La modification de l'article 6 : Le Budget, en fonction des modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

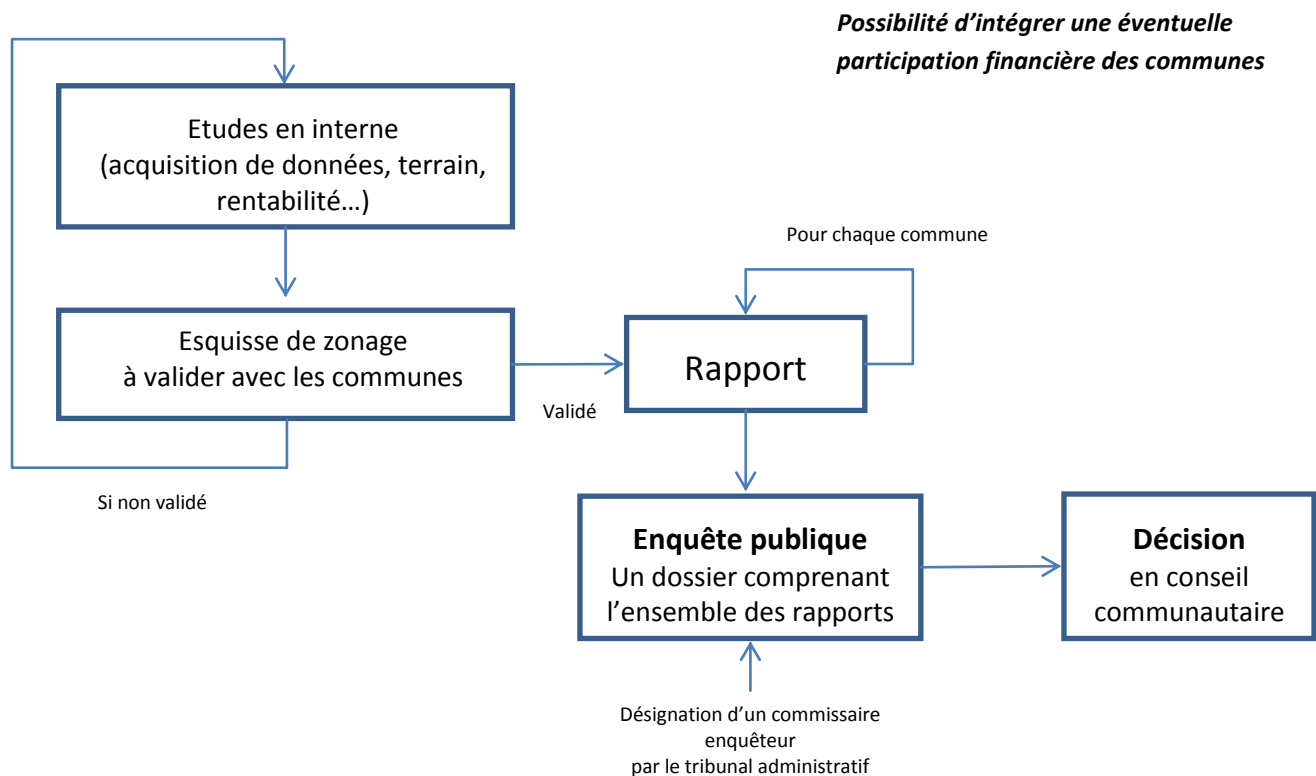
- **APPROUVE** les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans la délibération n° 36/2012 du Comité Syndical du 16 avril 2012.

2. Présentation de la méthode de mise à jour des zonages d'assainissement

Monsieur le Président précise que le zonage d'assainissement est un outil qui concerne l'ensemble des communes du territoire de la C2VRM, et qui permet de différencier les zones collectives et les zones non collectives. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour les zonages existant sur notre intercommunalité.

Le Président donne la parole à Dominique MANGIN et Lucas MANDLER (stagiaire à la C2VRM) pour une présentation aux délégués de leur travail d'étude avec support power point, comprenant phases de terrain et réflexions technico-économiques.

Après une présentation générale (objectifs du zonage d'assainissement, définitions et contexte réglementaire) par Dominique MANGIN, il est évoqué la situation actuelle sur chaque commune de la C2VRM, puis la procédure du travail sur le zonage d'assainissement définie selon le schéma suivant :



Dominique MANGIN donne la parole à Lucas MANDLER qui développe le déroulement des études internes. Ces études consistent en l'acquisition des données existantes (plans de récolement, anciennes études, plans de projets...), au repérage de terrain (pour lever les incertitudes, vérifier la faisabilité sur site, les contre-bas, les zones humides, les réseaux existants, ...), à l'étude de rentabilité des futurs réseaux (approche technico-économique, simulation de rentabilité) et à l'intégration du souhait de la commune (délibération éventuelle).

Une simulation de rentabilité est proposée aux délégués sous forme d'un tableau Excel permettant de calculer rapidement l'éventuelle rentabilité d'un projet de réseau de collecte d'assainissement collectif d'après des données telles que : nombre de ménages, nombre de mètres linéaires de canalisation, nombre de branchements, ...etc.

Un rapport d'étude sera constitué pour chaque commune, afin de soumettre le projet à enquête publique. Le dossier comprendra le nouveau zonage ainsi que les motivations qui ont amené à le réaliser comme tel.

Les actions à mener après le zonage seront la constitution d'un programme pluriannuel de travaux et la mise à jour des listes de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Suite à de nombreuses questions, des précisions sont apportées :

- Le travail de zonage est élaboré en étroite collaboration avec les communes. Les conseils municipaux ne seront pas formellement consultés mais aucune décision ne sera prise à l'encontre des élus.
- Le choix a été fait de reprendre le zonage existant et de travailler sur des modifications afin de trouver des solutions sur quelques secteurs.
- Les zonages adoptés en 2007 par certaines communes seront modifiés du fait de la prise en compte de nouvelles données géographiques, économiques et financières.
- Enquête publique unique (identique à celle d'un PLU) : Un seul commissaire enquêteur devrait être nommé avec probablement des permanences dans chaque commune.
- Le travail de zonage sur la commune de Archettes a bien avancé en raison de l'avancement du projet des STEP Pôle Moselle. Différentes possibilités ont été ainsi étudiées révélant des résultats intéressants. La rentabilité du projet a été estimée dans le cadre des taux de redevance fixés pour les prochaines années.
- Au cas par cas, une réflexion se fera afin d'envisager du collectif sur des secteurs précis où l'installation d'assainissement non collectif ne serait pas réalisable. Cette démarche pourra se faire d'un commun accord avec les communes concernées et sous condition de leur participation financière (avec délibération des conseils municipaux).
- Les enquêtes de branchement en cours sur Arches et Pouxoux vont se terminer. Le nombre de foyers raccordés/raccordables sera bientôt connu.

3. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- SANEST – Inspection caméra STEP Pôle Moselle : 17 499.60€ HT
- CAGNIN Menuiseries - Extension Les Loupiots – Lot 5 : 9 674.08€ HT
- Les peintures réunies – Extension Les Loupiots – Lot 7 : 5 400€ HT

4. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

5. Informations diverses

FPIC : Un courrier est adressé à chaque maire, l'informant de la répartition dite « de droit commun » concernant sa commune. Sachant qu'il existe 3 modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres, le choix de la C2VRM devra être voté avant le 30/06/2012, donc au prochain conseil, le lundi 25 juin 2012. Une commission des finances se tiendra le 04/06/2012 à Xertigny notamment à ce sujet, ainsi que sur la FPU. Le bureau d'étude KPMG va intégrer ces éléments afin de nous présenter les différentes possibilités lors de cette réunion. Des précisions devront être apportées au compte rendu de la précédente réunion FPU du 16/05/2012. Il est demandé si des personnes compétentes dans ce domaine pouvaient assister à la réunion. Le Président informe de son accord.

Commissions : Il est demandé la possibilité de ne pas fixer l'heure des réunions systématiquement à 18H, pour permettre aux personnes qui travaillent de s'y rendre avec plus de facilité.

STEP Pôle Moselle : Signature pour l'acquisition du terrain de M. Grandclaudon Robert le 24/05/2012.

RAM : le 30/05/2012 Spectacle de contes pour enfants avec Roseline Voix à Arches (9H30 – 10H30)
le 06/06/2012 Conférence sur la psychomotricité à Raon aux Bois (20H30)

La Charatte : Réunion de chantier tous les vendredi matin – 9H30

Extension Les Loupiots : Réunion de chantier tous les jeudi matin – 8H30

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

6. Date et lieu du prochain conseil

Le lundi 25 juin 2012 à Hadol

La séance est levée à 21H50.

La Secrétaire
Mme PILLOT Noëlle

Le Président
Philippe EYMARD